



## **Objet : Soutien au projet de légalisation encadrée du cannabis par la Ville de Bègles**

Nous, représentants du Collectif d'Information et de Recherche Cannabique (CIRC), de Cannabis Sans Frontières (CSF) et de Principes Actifs, exprimons notre soutien au projet de légalisation encadrée du cannabis initié par la Ville de Bègles.

Cette initiative, conçue en concertation avec des citoyens, professionnels de la santé et des instances juridiques, s'inscrit dans un mouvement international et européen croissant en faveur d'une réforme de la politique du cannabis. Le modèle proposé par Bègles s'aligne sur les meilleures pratiques observées dans des pays pionniers tels que Malte, l'Espagne, la Suisse... L'Allemagne a récemment adopté une législation autorisant la vente régulée de cannabis à des fins récréatives, avec pour objectifs la protection des mineurs, la lutte contre le marché noir et l'amélioration de la santé publique.

Cette démarche à Bègles, qui doit se reproduire dans d'autres localités, repose sur une approche globale articulée autour de la réduction des risques - information, prévention et accompagnement. Elle vise notamment à limiter l'accès des mineurs au cannabis et à diminuer significativement les nuisances liées au trafic. De plus, le projet envisage la mise en place d'une filière agricole locale et bio pour la production de cannabis, ce qui représente une opportunité économique notable pour notre pays.

Notre engagement envers ce projet s'enracine dans une riche expérience et une expertise collective accumulées au fil des années par nos associations respectives. Depuis toutes ces années, nos organisations œuvrent sans relâche pour sensibiliser sur l'importance d'une approche fondée sur la science, la compassion et la protection des droits des patients et des consommateurs, ainsi que des libertés publiques et individuelles.

En soutenant ces expérimentations locales, la France se positionnerait comme un acteur clé dans le débat européen sur le cannabis. Elle prendrait également part à un effort collectif pour se conformer aux préconisations de la déclaration du Conseil de l'Union Européenne<sup>1</sup> et plus récemment du rapport A/HRC/54/53 du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme<sup>2</sup>, en visant la réforme des politiques en matière de drogues, en adéquation avec les défis et opportunités du XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous sollicitons, Monsieur le Président de la République, pour qu'il accorde son appui à ce projet ambitieux et novateur, qui pourrait marquer une étape décisive dans l'évolution de notre législation sur le cannabis, avec des retombées positives tant au niveau local que national.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et espérons vivement pouvoir contribuer à la réussite de cette initiative.

1 <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15818-2022-INIT/fr/pdf>

2 <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g23/156/04/pdf/g2315604.pdf?token=E6mgALjCXcRz4hPyvu&fe=true>